REPUBLIQUE FRANCAISE

GRANDLYON
la métropole

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

# DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **16 novembre 2020**

Décision n° **CP-2020-0281**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Plateforme Ecoréno'v - Financement du programme ELENA - Avenant de prolongation

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement

**Rapporteur :** Monsieur le Vice-Président Payre

**Président :** Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : Jeudi 29 octobre 2020

Secrétaire élu : Madame Claire Brossaud

Affiché le : Mardi 17 novembre 2020

*Présents :* M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Grosperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, MM. Blanchard, Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, M. Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

*Absents excusés :* Mme Petiot (pouvoir à M. Badouard).

***Commission permanente du 16 novembre 2020***

***Décision n° CP-2020-0281***

| | |
|---|---|
| commission principale : | urbanisme, habitat, logement et politique de la ville |
| objet : | **Plateforme Ecoréno'v - Financement du programme ELENA - Avenant de prolongation** |
| service : | Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement |

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 28 octobre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

**I - Contexte**

La Métropole de Lyon a mis en place une politique ambitieuse de soutien à l'éco-rénovation des logements privés et sociaux, concrétisée par la mise en place en 2015 de la plateforme Ecoréno'v dont les moyens sont :

- des informations et des conseils effectués par l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC),
- des aides financières aux travaux,
- un accompagnement renforcé en direction des copropriétés.

Le programme ELENA est une initiative conjointe entre la Banque européenne d'investissement (BEI) et la Commission européenne qui finance l'assistance technique liée à la mise en œuvre de programmes d'investissement par des collectivités territoriales dans les domaines de l'efficacité énergétique, des sources d'énergies renouvelables et des transports durables. L'assistance technique du programme ELENA est un moyen pour la Métropole de consolider et renforcer son action dans le cadre d'Ecoréno'v.

La Métropole a candidaté à ce programme pour la période 2018-2020 et a demandé une subvention d'environ 1 200 000 € pour 3 ans afin de financer les postes de dépenses suivants à hauteur de 90 % :

- 300 000 € de coûts de personnels directs,
- 1 000 000 € de sous-traitance : marché d'accompagnement renforcé des copropriétés pour l'éco-rénovation.

**II - Prolongation de 6 mois du contrat par avenant**

Le contexte sanitaire et les mesures de confinement ont affecté et retardé l'avancement des projets du programme ELENA. Pour la Métropole, l'avancement du programme a été affecté en particulier sur ces points :

- assemblées générales de copropriété reportées,
- chantiers de travaux non démarrés ou suspendus,
- dépôts de dossiers de subvention retardés,
- réunions de travail avec les accompagnateurs, les syndics et les maîtrises d'œuvre annulées.

Dans ce cadre, la BEI propose à tous les bénéficiaires du programme ELENA la possibilité de prolonger de 6 mois la durée de l'action financée.

Le mécanisme de financement du programme ELENA nécessitant la production de factures de travaux générés suffisantes pour atteindre les objectifs fixés par le contrat, cette prolongation est une opportunité pour la Métropole de percevoir toutes les recettes attendues. La fin du contrat, initialement prévue le 31 décembre 2020, sera ainsi reportée au 30 juin 2021.

Le présent dossier a pour objet d'autoriser la demande de prolongation de 6 mois de la Métropole auprès du fonds du programme ELENA, initiative conjointe de la BEI et de la Commission européenne ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

**DECIDE**

**1° - Approuve :**

a) - la demande de prolongation pour 6 mois supplémentaires du programme ELENA, initiative conjointe de la BEI et de la Commission européenne, pour la mise en œuvre du programme Ecoréno'v,

b) - l'avenant à passer entre la Métropole et la BEI.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ledit avenant et à accomplir toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 17 novembre 2020.**